



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

DEUXIÈME PUBLICATION

1. Nom et siège de la société anonyme:
TERRAMARIS INTERNATIONAL SA, Corsier GE
2. Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:
CHF 1'000'000.00
3. Nouvelle valeur nominale du capital-actions: CHF 900'000.00
4. Décision de réduction par: Décision de l'assemblée générale
5. Date: 26.04.2016
6. Echéance du délai de déclaration des créances: **04.07.2016**
7. Adresse pour la déclaration des créances:
TERRAMARIS INTERNATIONAL SA, Chemin du Pré-Puits 15,
1246 Corsier
8. Indication: Les créanciers peuvent produire leurs créances et
exiger d'être désintéressés ou garantis.\n
9. Remarques: La réduction passe par l'annulation de 10 ac-
tions, Nos 1 à 10, d'une valeur nominale de CHF 10'000.00
chacune, au porteur, par suite de rachat par la société. Selon
le rapport prévu à l'article 732 CO, établi par la Fiduciaire Al-
cantar SA, à Genève, en date du 18 avril 2016, il résulte que les
créances sont entièrement couvertes par le capital-actions ré-
duit.

Etude Gampert & Demierre, notaires
1204 Genève

02809523



Montag - Lundi - Lunedì, 02.05.2016, No 84, Jahrgang - année - anno: 134

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Herabsetzung des Aktien- oder Partizipationskapitals und Aufforderung an die Gläubiger gemäss Art.733OR(Aktiengesellschaft) - Réduction du capital-actions ou du capital de participation et appel aux créanciers selon art. 733 CO (société anonyme) - Riduzione del capitale azionario o del capitale di partecipazione e diffida ai creditori secondo l'art. 733 CO (società anonima)